

Winnipeg-Nord-Centre et du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) à savoir que ce n'est pas du tout la même décision que nous avons à prendre.

Au mois de janvier, il s'agissait d'une motion de méfiance présentée par le chef de l'opposition. C'était une motion de défiance parce que telle chose n'avait pas été faite. Pendant une semaine, on nous a répété, les membres du parti au pouvoir, que l'issue de la question c'était une question de défiance et non pas une question d'augmenter la pension de vieillesse.

Lorsque nous disions aux députés ministériels: vous allez voter contre la pension de vieillesse, on nous répondait: non, nous vieillesse, on nous répondait: non, nous allons donner un vote de confiance en notre gouvernement.

C'est cela que les membres du gouvernement nous ont mis dans la tête au mois de janvier. Nous ne les avons pas tellement cru, nous avons voté en faveur de la motion, parce que nous pensions que c'était un vote pour l'augmentation de la pension de vieillesse.

Aujourd'hui, on nous dit que non. On nous dit exactement le contraire de ce qu'on nous disait à cette époque-là. A ce moment-là, la motion, en fait, était rédigée de telle sorte qu'elle exprimait la méfiance dans le gouvernement parce qu'on n'avait pas augmenté la pension de vieillesse.

Aujourd'hui, l'amendement demande plutôt que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais soit renvoyé au comité afin qu'il inclue dans le bill une augmentation de la pension de vieillesse, ce qui est une tout autre chose.

Ce n'est pas du tout sur la même chose que nous avons à voter, la phraséologie n'est pas la même, premièrement, ce n'est pas conçu dans des mots identiques ou des phrases identiques. Deuxièmement, il y avait dans la première motion une idée de méfiance qu'il n'y a pas dans la motion actuelle. Cela, vous l'admettez.

Il n'y avait pas dans la première motion cette idée de faire augmenter la pension de vieillesse, alors qu'il y a dans ce deuxième amendement cette idée de présenter un bill pour augmenter les allocations familiales. Ce n'est donc pas du tout la même chose sur laquelle nous avons à nous prononcer.

Deuxièmement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dit que l'amendement ne correspond pas au principe du bill actuellement présenté. Bien, à ce sujet, je suis complètement d'accord avec ce que disait le député de Winnipeg-Nord-Centre à l'effet que l'amendement est en relation

directe avec le bill que nous sommes à étudier.

La pension de vieillesse, monsieur l'Orateur, c'est une mesure de sécurité sociale, et ce que nous sommes à l'heure actuelle à étudier, c'est une série de mesures de sécurité sociale.

Il y en a qui regardent le bien-être social proprement dit, les services de bien-être social, l'assistance générale, les aveugles, les mères nécessiteuses, les invalides. Il y a d'autres articles dans ce même bill qui concernent le bien-être social des Indiens. D'autres se rapportent, dans la partie III, aux programmes d'adaptation au travail.

C'est donc un bill qui considère tout un ensemble de mesures de sécurité sociale. Eh bien, l'augmentation de la pension de vieillesse, c'est également une mesure de sécurité sociale. C'est en relation directe avec le bill que nous étudions présentement.

Pour ces raisons, je crois que l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre est complètement régulier. Je crois, monsieur l'Orateur, que cela ne fait aucun doute dans mon esprit que l'amendement est régulier, et je n'ai pas entendu de la part du ministre des Transports ou de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social un seul argument valable à l'effet que ce ne soit pas régulier.

J'ai entendu cependant, et comme je le disais au début, un argument valable de la part du ministre des Transports, à l'effet que si l'amendement était accepté, peut-être que le bill serait renvoyé aux calendes grecques, mais cela n'est pas un argument en fonction du fait que l'amendement soit régulier ou non.

Quand viendra le temps de décider si le bill doit être envoyé aux calendes grecques, parce que l'amendement est voté, eh bien, à ce moment-là nous changerons peut-être d'idée parce que nous ne voulons pas que ce bill-là soit renvoyé indéfiniment et qu'il ne soit plus étudié. Nous voulons au contraire qu'il soit voté, nous préférons qu'il soit voté avec l'augmentation de la pension de vieillesse, car ça fait longtemps que nous parlons de cette augmentation. Nous voulons qu'il soit voté avec cela, mais si le ministre des Transports réussit à nous convaincre qu'en acceptant l'amendement le bill n'existera plus, à ce moment-là, nous voterons d'une autre façon.

Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que l'amendement est régulier et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Transports n'ont présenté aucun argument à l'effet que le bill ne serait pas régulier.

● (4.20 p.m.)